

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022**

L'An deux mille vingt-deux et le quinze septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Didier CARLE.

Etaient présents : Messieurs Didier CARLE, Christian SOLLIER, Christian GORLIN, Jean-Claude GRAVIERE, Mesdames Nadège BOISSIN, Michèle BAZ, Isabelle DESRUT, Nicole NEYRON et Muriel VACHET.

Absentes excusées : Mesdames Géraldine PETIT, Solène ESPITALLIER et Sylvie CLEMENT.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire-Président, déclare la séance du Conseil d'Administration ouverte.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil d'Administration doivent désigner parmi leurs membres un secrétaire de séance.

Madame Nadège BOISSIN est désignée secrétaire de séance, en lui adjoignant Madame Christelle FLECHAIRE (Responsable du CCAS).

Adoption du Compte Rendu du dernier Conseil d'Administration :

Le Compte Rendu du 07 Avril 2022 transmis à tous les administrateurs le 7 Septembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Question n° 1

Compte rendu des aides octroyées en Commission Permanente

Rapporteur : Nadège BOISSIN, Vice-Présidente

Le Conseil est informé sur les décisions que la Commission permanente a été amené à prendre lors de sa séance du 31 Mai 2022 concernant 3 demandes d'Usagers quant à leur facture d'énergie.

Question n° 2

Revalorisation du tarif du service de portage de repas à domicile

Rapporteur : Didier CARLE, Maire-président

Monsieur CARLE expose à l'Assemblée que la Société ELIOR, attributaire du marché de la restauration municipale, a demandé une revalorisation exceptionnelle de ses tarifs compte tenu du contexte économique.

Il ajoute qu'après négociations avec les responsables de la Société ELIOR, compte tenu des arguments avancés et justifiés par cette dernière, un accord a été trouvé sur une augmentation de 7%.

Monsieur CARLE explique aussi que les Collectivités contrairement aux Particuliers subissent une augmentation de leurs dépenses énergétiques sans bouclier tarifaire. Il précise également qu'aucun fournisseur d'énergie ne s'est positionné sur le dernier appel d'offres.

Par conséquent, Monsieur CARLE propose d'appliquer cette augmentation pour le service de portage de repas à domicile du C.C.A.S. et demande aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur le nouveau tarif unitaire des repas à compter du 1^{er} octobre 2022.

Où l'exposé de son Maire-Président, le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réévaluer le tarif du service de portage de repas à domicile du C.C.A.S. qui sera facturé aux bénéficiaires au prix unitaire de 8,60 euros à compter du 1^{er} octobre 2022.

Question n°3

Délivrance des bons de chauffage

Rapporteur : Didier CARLE, Maire-président

Monsieur Didier CARLE rappelle que chaque année en période d'hiver des bons de chauffage (fuel, bois, charbon, pétrole) sont distribués à des personnes rencontrant de sérieuses difficultés financières par Madame Nadège BOISSIN, Adjointe déléguée à la solidarité, aux affaires sociales, aux personnes âgées, à l'insertion et au handicap.

Monsieur CARLE demande aux membres de Conseil d'Administration de se prononcer sur le montant maximum des bons de chauffage qui seront alloués cet hiver.

Où l'exposé de son Maire-Président, à l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise Madame Nadège BOISSIN à délivrer, après étude de leur situation, des bons de chauffage individuels d'une valeur maximale de trois cent cinquante euros aux personnes rencontrant de sérieuses difficultés financières.

Question n°4

Secours en argent : bons alimentaires

Rapporteur : Nadège BOISSIN, Vice-Présidente

Le Conseil est informé sur les bons et colis d'urgence délivrés par Madame BOISSIN dans le cadre de sa délégation sur la période du 08/04/2022 au 02/09/2022.

Nature de l'Aide octroyée	Nombre
Bons Anatoth	6
Bons de carburant	31
Bons alimentaires U et Intermarché	15
Colis Alimentaires	4

Informations et Questions diverses

1°) Madame FLECHAIRE informe l'assemblée qu'il n'y a plus d'enveloppe budgétaire sur le Département du Vaucluse destinée aux Contrats Aidés.

Actuellement, le CCAS dispose de 2 Aides à Domicile embauchées sous cette forme. Le budget du CCAS devra supporter intégralement, faute d'aides financières, le salaire de ces Agents.

Madame DESRUT souligne que le CCAS peut envisager le recrutement d'un personnel en intérim.

2°) Madame FLECHAIRE présente aux membres du Conseil un projet de plaquette d'information sur les services proposés par le CCAS aux Usagers.

Quelques améliorations à apporter :

- Monsieur SOLLIER remarque que la taille de la police doit être en plus gros caractères pour une meilleure lisibilité
- Monsieur SOLLIER ajoute que le lien du CCAS doit être mentionné sur le site de la ville.

3°) Traditionnellement, jusqu'à présent, en période de fin d'année, les colis de Noël étaient distribués aux Aînés de 85 ans et plus.

La question est posée aux Administrateurs : « Faut-il baisser les conditions de l'âge ? »

Après quelques échanges, l'âge d'octroi du colis est maintenu à 85 ans et plus.

Le repas de Noël, quant à lui, est toujours offert aux 67 ans et plus.

4°) Madame BOISSIN informe de son rendez-vous avec le Crédit Municipal afin d'établir une convention entre le CCAS et la Caisse.

Le dispositif présenté par le Crédit Municipal permettrait la mise en place d'une offre de microcrédit (entre 300 € et 5 000 €) aux habitants de la commune de plus de 18 ans, disposant de faibles ressources.

Avec un taux de 3,84 % et de petites mensualités, le microcrédit personnel serait une alternative aux crédits à la consommation, vecteurs de surendettement et permettrait de financer ainsi une dépense indispensable ou de pallier à un obstacle passager.

La convention sera proposée à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration.

Selon le Crédit Municipal, le CCAS pourrait être chargé d'accueillir les Usagers, veillerait à l'éligibilité des personnes et les aiderait à constituer leur dossier.

En l'absence de moyens au sein de l'équipe du CCAS, les membres du Conseil proposent plutôt que les Conseillers bancaires fassent une permanence au CCAS afin de constituer les dossiers de prêts.

Le CCAS pourrait par exemple, prendre les rendez-vous.

Afin de signer la convention au prochain Conseil, Madame Boissin négociera avec le Crédit Municipal les conditions de partenariat (qui fait quoi ?...).

Pour les Administrateurs, il semble intéressant de voir comment fonctionnent les autres communes (Le Thor ? Monteux, Morières ...)

5°) Madame FLECHAIRE rappelle qu'avant la période de confinement, une rencontre avec les acteurs médico-sociaux du territoire (infirmiers libéraux, SSIAD, SAAD du CCAS, Résidence Crillon...) avait été organisée. D'après les personnes présentes à cette réunion, cette initiative était intéressante mais le contexte sanitaire qui s'ensuivait, a malheureusement enrayé les propositions prises lors de cet échange.

Une nouvelle réunion doit être fixée dans les prochains mois.

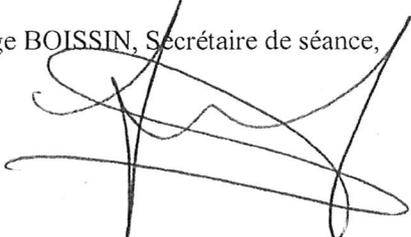
6°) Les Administrateurs souhaitent lors du prochain Conseil, avoir un rapport d'activité sur la mutuelle communale.

7°) Monsieur le Maire propose une visite guidée des « curiosités » de la commune aux Séniors ; à organiser par Madame FLECHAIRE et l'animatrice du Club.

8°) Madame BOISSIN soulève la question des aides exceptionnelles octroyées notamment celles au carburant. En effet, si le nombre de demandes augmente considérablement, nous serions alors obligés de prioriser les demandes : emploi, recherche d'emploi, formation...

L'ordre du jour ayant été examiné dans sa totalité, Monsieur le Maire-président remercie les membres du Conseil et lève la séance à 19 Heures 45.

Nadège BOISSIN, Secrétaire de séance,



Didier CARLE, Maire-Président

